

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

2022



Préfet de la Mayenne
Direction Départementale des Territoires de la Mayenne
Coordination de la Sécurité Routière

SERBHA-SRC

Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009

53063 LAVAL CEDEX 9

ddt-serbha-src@mayenne.gouv.fr

Tél : 02 43 67 87 51

Mai 2022

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



SOMMAIRE

Préambule signé par le préfet de la Mayenne.....	p. 3
Présentation du département	p. 4
Le réseau routier en Mayenne.....	p. 5
Organisation de la sécurité routière dans le département.....	p. 6
L'accidentalité en Mayenne.....	p. 7 – 10
Rappel des enjeux.....	p. 11
Bilan de la coordination sécurité routière en Mayenne.....	p. 12 – 14
Orientations du PDASR 2022.....	p. 15
Stratégie départementale.....	p. 16
Actions programmées en régie.....	p. 17
Actions subventionnées.....	p. 18
Communication.....	p. 19
Plan départemental des contrôles routiers.....	p. 20

Editorial du préfet de la Mayenne



L'année 2021 a été particulièrement meurtrière sur l'ensemble du réseau routier de la Mayenne, 25 personnes y ont perdu la vie. Après deux années, 2019 et 2020, qui ont marqué un net recul des accidents, la situation s'est nettement aggravée.

Il importe donc dès cette année d'inverser cette tendance grâce à des actions conjuguées de répression face à la délinquance routière, et de prévention auprès des usagers de la route, afin de lutter contre les comportements inadaptés sur la route.

Le plan départemental d'action pour la sécurité routière (PDASR) doit donc permettre d'engager notre action pour répondre aux enjeux particulièrement sensibles, et notamment en direction des usagers les plus vulnérables (piétons, vélos, deux roues motorisées) qui, avec les seniors, ont été particulièrement touchés en 2021.

Je sais pouvoir compter sur l'implication des nombreux acteurs locaux dans le département : collectivités, associations, bénévoles, entreprises, établissements scolaires. Tous participent à des actions de sensibilisation en faveur d'une route plus sûre et partagée. Je salue également le travail des forces de l'ordre qui chaque jour assurent notre sécurité.

Je remercie l'ensemble des partenaires, et particulièrement les intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) pour leur engagement et leur action concrète au plus près du terrain.

Xavier LEFORT,

Préfet de la Mayenne.



Présentation du département de la Mayenne

Le département de la Mayenne, facile d'accès (autoroute, TGV et LGV), est à égale distance de Paris, de l'Atlantique, des côtes bretonnes et normandes, et de la Vallée de la Loire. La Mayenne compte 307 062 habitants au 1er janvier 2022. Avec une croissance démographique modérée, la Mayenne demeure le département le moins peuplé des Pays de la Loire. Elle possède trois villes de plus de 10 000 habitants : le chef-lieu, Laval, et les deux sous-préfectures, Château-Gontier-sur-Mayenne et Mayenne.

UN DEPARTEMENT FACILE D'ACCES

La longueur totale du réseau routier du département de la Mayenne est d'environ 8 100 kilomètres, se répartissant en 57 kilomètres d'autoroutes, 144 kilomètres de routes nationales, près de 3 700 kilomètres de routes départementales et environ 4 200 kilomètres de voies communales.

Le réseau routier comprend cinq catégories de voies : les autoroutes et routes nationales appartenant au domaine public routier national et gérées respectivement par Cofiroute (société de Vinci autoroutes) et par l'État (Direction Interdépartementale des Routes Ouest, DIR Ouest), les routes départementales appartenant au domaine public routier départemental et gérées par le conseil départemental et les voies communales et chemins ruraux appartenant respectivement aux domaines public et privé des communes et gérées par les municipalités ou les EPCI.

MOBILITES DOUCES : Un réseau mayennais axé sur la voiture individuelle en évolution vers une adaptation aux mobilités douces.

Le département de la Mayenne se caractérise par une dépendance importante à la voiture individuelle (part modale : 79%), accentuée dans les territoires ruraux, moins desservis par les transports collectifs.

Le déploiement de politiques en faveur de mobilités durables, comme les mobilités douces, le covoiturage ou les transports en commun se développe. Les collectivités se sont saisies de cette priorité en prenant la compétence mobilité en 2021. Des initiatives sont mises en œuvre au sein des EPCI mayennais pour : favoriser l'usage du vélo, voire de la trottinette, dans le cadre des déplacements quotidiens ; développer les mobilités partagées grâce au covoiturage ; promouvoir les mobilités évitées ou encore accompagner au changement des pratiques.

Des appels à projets et des financements accordés par le Plan France Relance permettent le déploiement d'aménagements cyclables qui visent à lever les discontinuités du réseau cyclable du quotidien. En septembre 2021, la Mayenne comptabilise 737 kilomètres de pistes cyclables et/ou voies vertes.

Le réseau routier en Mayenne

Département de la Mayenne Réseau routier départemental



- Réseau routier départemental
- Autoroute
 - Route Nationale
 - Route départementale principale
 - Route départementale secondaire

Sources : DDT 53 et CD 53
Élaboration : DDT 53 MT/CTÉDD
Édition 2022

Organisation de la sécurité routière dans le département

Sous la responsabilité du préfet de la Mayenne, le chef de projet sécurité routière anime la démarche. Ainsi, la coordination départementale de la sécurité routière positionnée à la direction départementale des territoires (DDT) contribue sous l'autorité du directeur des services du cabinet du préfet à :

- élaborer la politique locale de sécurité routière,
- développer des partenariats,
- piloter des structures départementales.

Elle concourt à l'amélioration des connaissances en matière de sécurité routière. Elle gère et anime les programmes de mobilisation et assure la gestion administrative et financière.

Les modalités de travail et d'échanges entre le directeur des services du cabinet et la DDT ont été renforcées et formalisées lors de points mensuels permettant des échanges directs et approfondis sur des sujets identifiés avec les forces de l'ordre (police et gendarmerie).

Une charte de sécurité routière de partenariat a été signée le 10 juillet 2017 avec l'association des maires, adjoints et présidents de communautés de la Mayenne, le conseil départemental et l'État. Cette charte a pour ambition de mobiliser tous les acteurs du territoire, de mutualiser et de coordonner leurs efforts. Elle a également pour objectif de garantir une plus grande cohérence entre les aménagements de sécurité routière réalisés sur le territoire tous acteurs confondus.

Un plan d'actions décline de manière opérationnelle les quatre engagements qui composent cette charte :

- portage d'un message homogène dans les actions de sensibilisation et de communication,
- portage et exploitation des éléments de connaissance liés à l'exploitation des infrastructures routières (accidentologie, contrôles, vitesse...),
- optimisation des moyens mis en œuvre par une meilleure coordination des avis techniques et des financements des partenaires,
- mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'aménagements routiers et de partage de la voirie en agglomération.

Conformément au document général d'orientation (DGO) adopté en avril 2018 pour la période 2018-2022, les actions sont construites autour des 9 enjeux définis dans le chapitre suivant.

La lutte contre l'insécurité routière se caractérise par des actions de sensibilisation et de prévention auprès de différents types de publics (scolaires, entreprises, associations...) à travers des outils mis à disposition (ateliers, témoignages, matériels...) et animés par une équipe de 27 intervenants départementaux pour la sécurité routière (IDSR), bénévoles agréés par le préfet et la délégation à la sécurité routière du ministère de l'intérieur.

De nombreux partenariats sont également engagés avec des associations qui œuvrent localement dans le domaine de la sécurité routière.

L'accidentalité

AU NIVEAU NATIONAL

Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 2 947 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2021. Avec 297 décès de moins qu'en 2019, année de référence, la mortalité routière est en baisse de -9% en 2021 (et en hausse de +16% par rapport à 2020).

Si le trafic routier semble avoir retrouvé en 2021 un niveau proche de celui d'avant-crise, l'année a été marquée par l'observation d'un couvre-feu et la fermeture des discothèques au premier semestre, qui ont pu limiter les déplacements notamment festifs de nuit. De même, l'engouement pour les modes de déplacement individuels, à commencer par le vélo et les engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) et la pratique du télétravail se sont maintenus, influant sur l'exposition au risque.

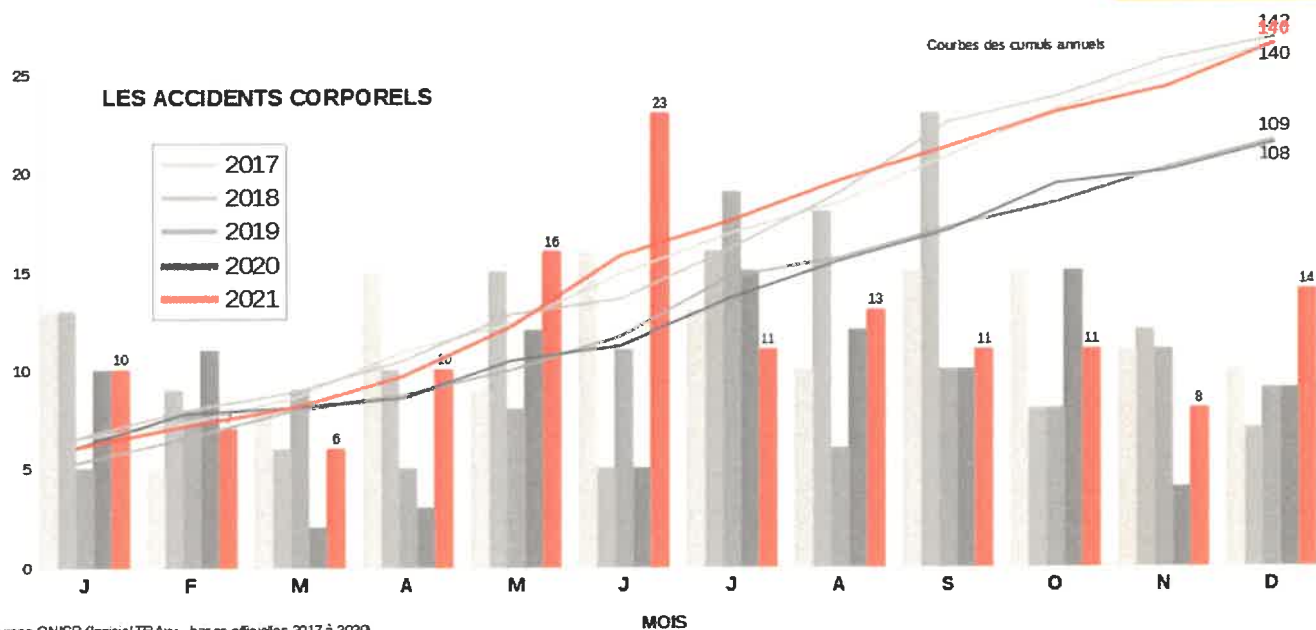
Source : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr>

EN MAYENNE

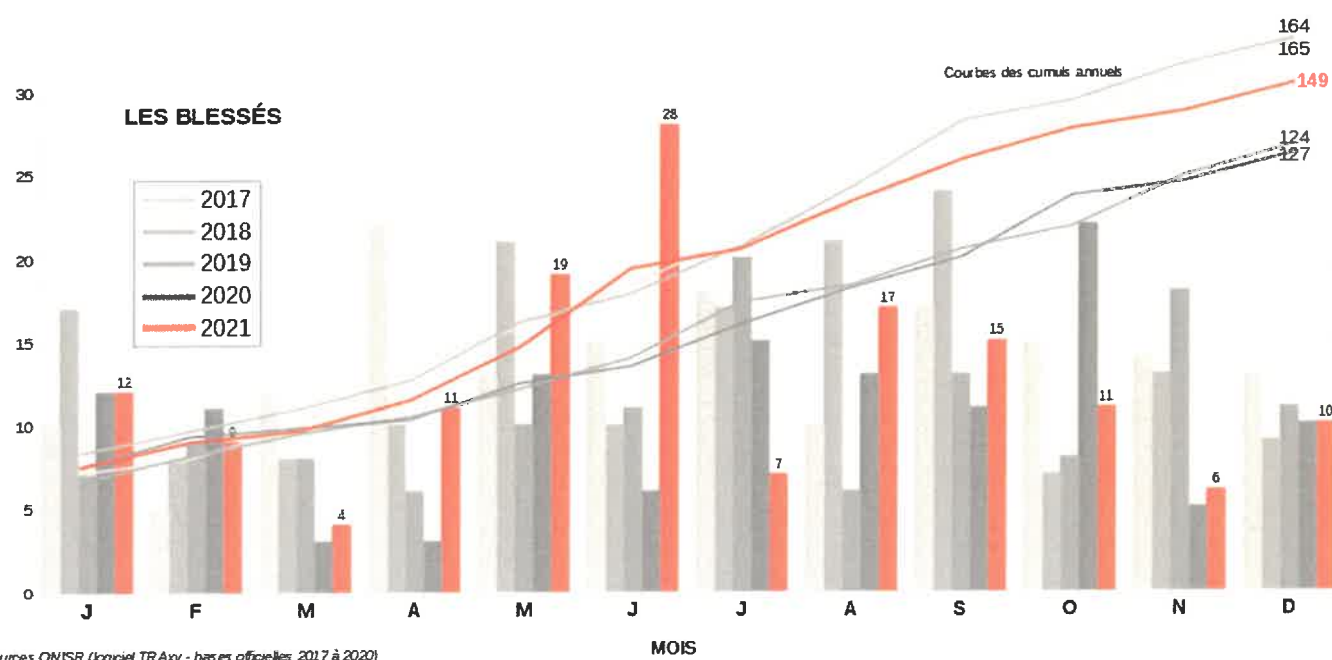
ANALYSE GENERALE ET COMPARATIVE SUR 5 ANNEES : 2017-2021

Après 2 années exceptionnelles en 2019 et 2020 faisant apparaître une accidentologie en net retrait sur l'ensemble des paramètres étudiés, l'année 2021 renoue malheureusement avec les tendances des années 2017-2018.

L'accidentalité en Mayenne

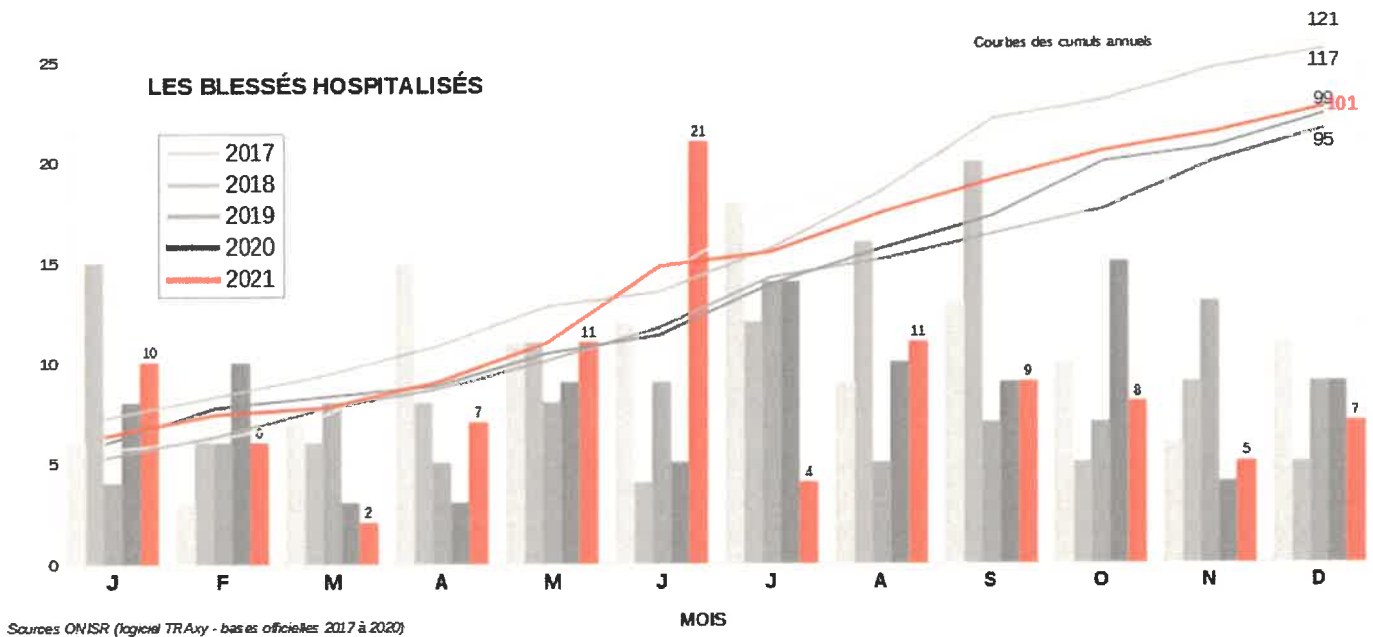


Après un début d'année relativement encourageant, les mois de mai et juin marquent un relâchement important des comportements et une envolée du nombre d'accidents corporels. Sur le second semestre leur nombre s'est stabilisé en deçà d'une quinzaine par mois. Alors que les années 2019 et 2020 comptabilisaient respectivement 108 et 109 accidents corporels, 2021 en recense 140, soit un nombre similaire aux années 2017(140) et 2018 (142).



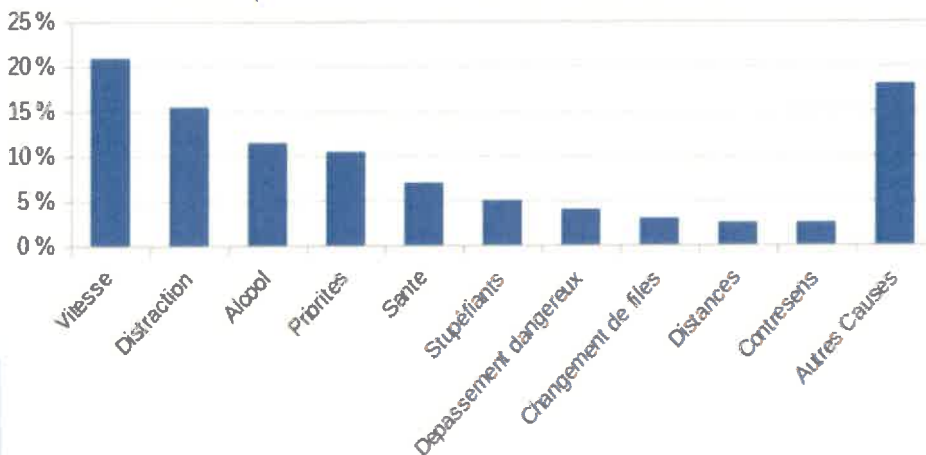
Après une envolée sur les mois de mai et juin comme pour la plupart des indicateurs, le nombre de blessés sur l'ensemble de l'année se stabilise à une situation intermédiaire (149) entre les années de référence 2019-2020 et les années antérieures 2017-2018.

L'accidentalité en Mayenne



Les mois de mai et juin font apparaître un nombre croissant de blessés hospitalisés. Toutefois au second semestre la tendance s'est stabilisée à un niveau modéré permettant de constater en fin d'année des résultats (101) proches des années 2019 (95) et 2020 (99).

causes présumées des accidents corporels en 2021

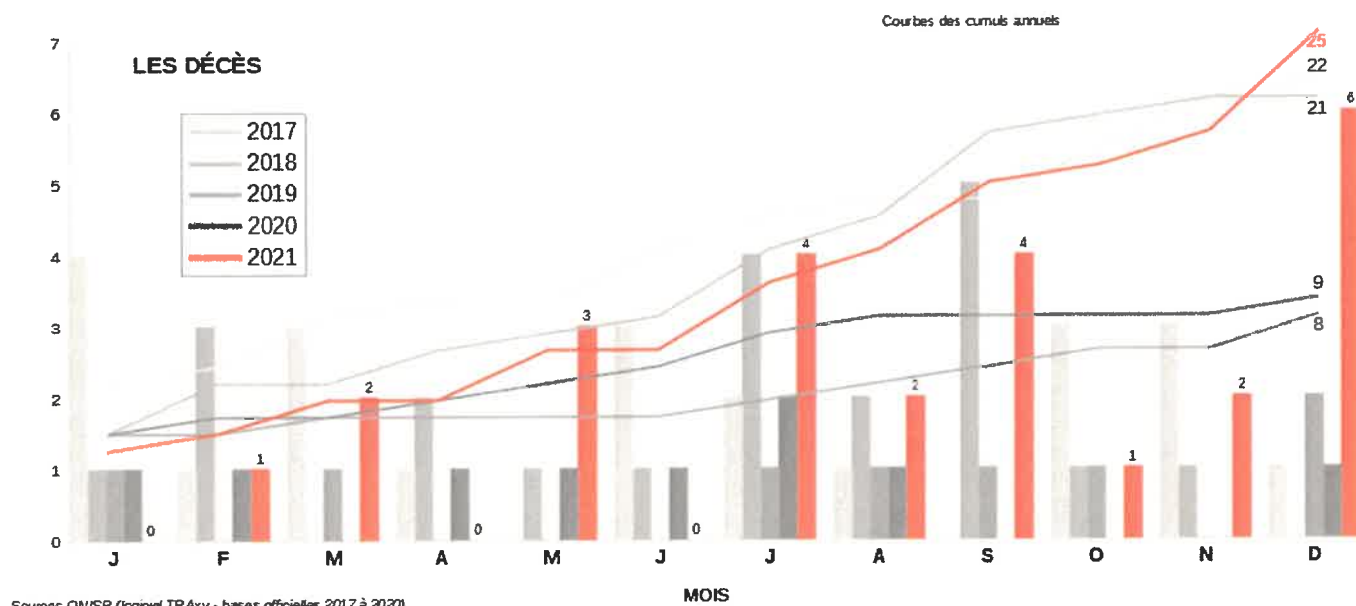


Concernant les causes présumées, parfois cumulatives, constatées sur les accidents corporels en 2021, la représentativité est différente.

Le facteur vitesse est dominant, suivi des distracteurs (téléphone, écouteurs,...) et de l'alcool.

« Autres causes » correspond à des causes minimales qui s'additionnent comme l'éblouissement, le passage d'animaux sauvages, non maîtrise du véhicule... ou encore des causes indéterminées.

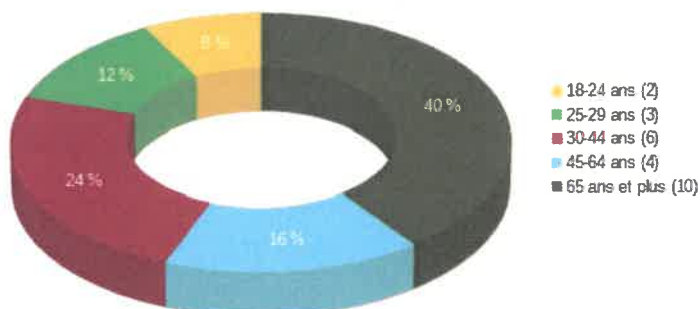
L'accidentalité en Mayenne



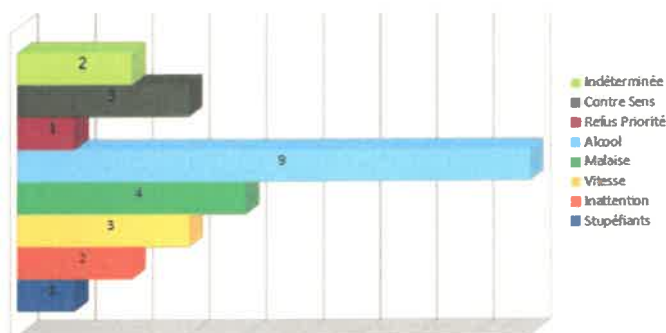
L'année 2021 marque un rebond du nombre de personnes décédées sur les routes mayennaises avec 25 victimes. Le premier trimestre 2021 pouvait permettre d'espérer une stabilisation du nombre de décès à un niveau bas sur le département, malheureusement dès le mois de mai et surtout tout au long du second semestre, le nombre de décès s'est nettement amplifié pour atteindre un niveau historiquement élevé. Le seul mois de décembre comptabilise à lui seul 24 % des décès. Il faut remonter à 2011 pour constater un nombre plus important de décès sur une année civile (32).

L'accidentalité en Mayenne

Part des personnes tuées par tranche d'âge



Personnes tuées selon la cause principale présumée



Les personnes décédées, ne sont pas systématiquement responsables. 5 personnes décédées sont présumées non responsables : piétons (2), passagers (2), autre conducteur (1).

Les plus de 45 ans (14) représentent 56 % des personnes décédées. Lorsque cette tranche d'âge est présumée responsable (12), les causes principales associées sont : malaises (5), alcool (3), inattention (1), contre-sens (1), refus de priorité (1) - indéterminé (1).

La tranche intermédiaire des 30-44 ans représente 24 % des personnes décédées. Lorsque cette tranche d'âge est présumée responsable (4), les causes principales associées sont : alcool (3), vitesse (1).

Les moins de 30 ans (5) représentent 20 % des personnes décédées. Lorsque cette tranche d'âge est présumée responsable (6), les causes principales associées sont : alcool (2), vitesse (2), stupéfiants (1) et contre-sens (1).

Sur les aspects comportementaux et les causes principales présumées :

L'alcool (9) est la principale cause présumée des accidents mortels et représente 7 accidents sur 21 (soit 33 %) impliquant 9 décès sur 25 (soit 36 %). Toutes les tranches d'âge sont concernées.

Les malaises sont fortement représentés avec 4 victimes (soit 16%), essentiellement liées à la pratique sportive du vélo (3).

La vitesse concerne 3 accidents sur 21 (soit 14%), les auteurs présumés sont âgés entre 20 et 31 ans.

La conduite sous l'emprise de stupéfiants concerne un accident faisant un mort. L'auteur présumé est âgé de 23 ans.

Le contre-sens (ou déport du véhicule) est impliqué dans 2 accidents faisant 3 morts. A noter un refus de priorité ayant entraîné la mort d'un motard.



Les usagers vulnérables (piéton, vélo, moto), au nombre de 9, représentent 36 % des personnes décédées.

La voiture, qu'il s'agisse de conducteurs ou de passagers, est majoritaire avec 60 % des cas. (moyen de locomotion le plus largement utilisé).

RAPPEL des enjeux

Le document général d'orientation (DGO) 2018-2022 s'articule autour des 9 enjeux suivants, répartis en 2 groupes :

A – Quatre enjeux liés aux pratiques et comportements :

- La vitesse
- L'alcool et les stupéfiants
- Les distracteurs
- Le partage de la voirie

B – Cinq enjeux liés à la protection des publics prioritaires :

- Les piétons
- Le risque routier professionnel
- Les jeunes
- Les seniors
- Les deux-roues motorisés

Concernant ces 9 enjeux, les actions à mener nécessitent une coordination des acteurs articulée autour des principes suivants :

Améliorer la connaissance statistique et la compréhension des accidents :

Prioriser, à partir des données de l'observatoire départemental de la sécurité routière, une connaissance fine des accidents afin d'adapter et hiérarchiser les enjeux. Le bilan annuel de l'accidentologie 2021 a été présenté au partenaire le 29 avril 2022.

Maintenir la coordination inter-services et développer le réseau :

Réaliser des points mensuels entre les services de l'État parties prenantes aux politiques de sécurité routière à travers des thématiques privilégiées

Stabiliser, voire augmenter, le nombre d'IDSR et maintenir le niveau de compétences.

Collaborer avec des structures partenaires pour vectoriser leurs valeurs et communiquer sur leurs actions

Affiner les zones, les types de contrôle et les sanctions associées :

Développer une stratégie de contrôles automatisés, notamment à travers les véhicules radars à conduite externalisée

Conforter les opérations alternatives aux poursuites d'infractions routières

Élaborer une stratégie de communication :

Mettre en place le témoignage de victimes de la route en lien avec Madame la Procureure de la République

Communiquer sur les actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux

Informier sur les actions à travers des communiqués et conférences de presse

Moderniser les outils et supports de communication

Produire des campagnes radio sur des sujets complémentaires aux sujets nationaux

Le DGO arrivant à son terme le 31 décembre 2022, des travaux préparatoires pour le nouveau document 2023-2027 vont être engagés avec les partenaires.

Bilan de la coordination sécurité routière en Mayenne - 2021

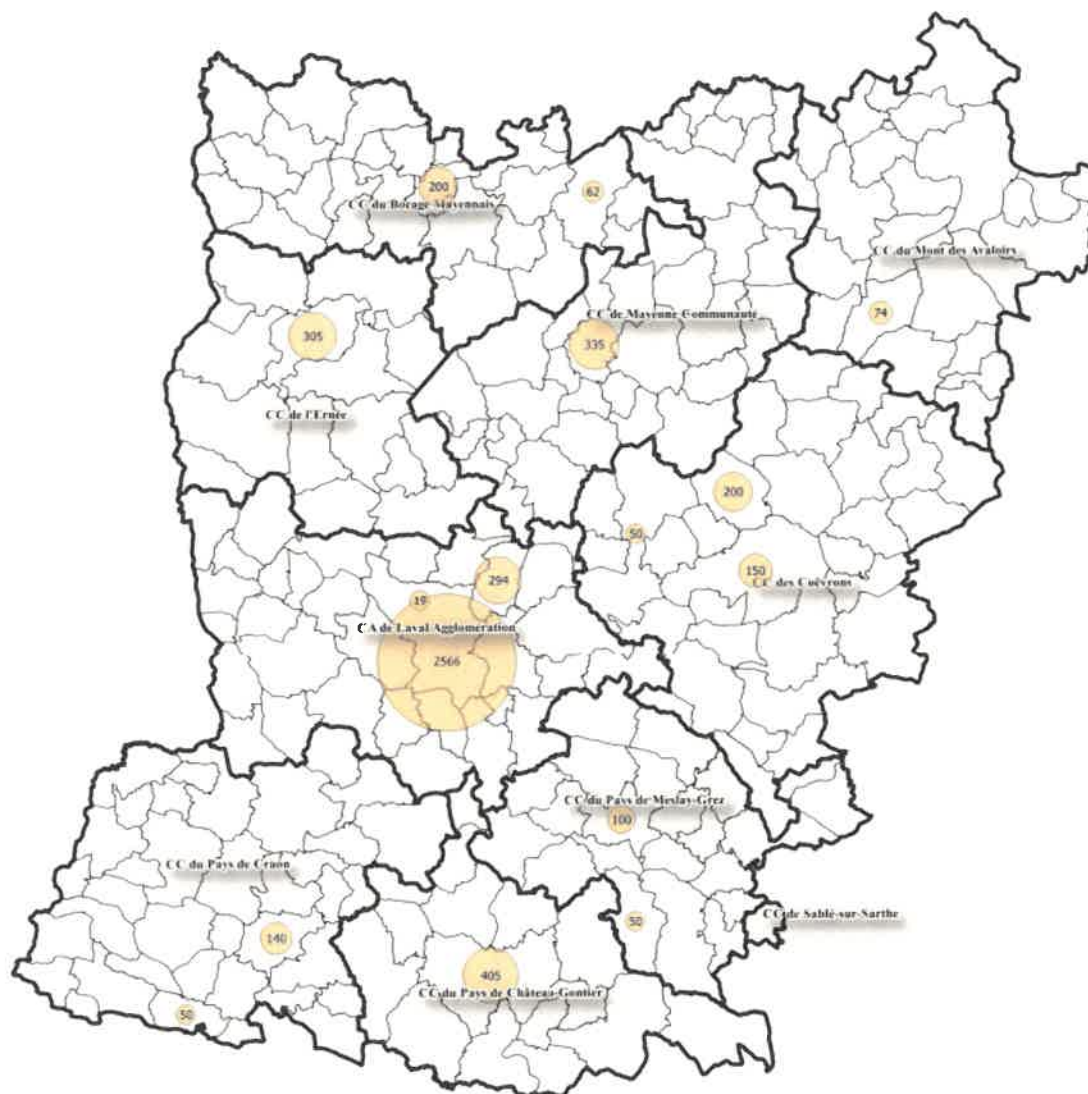
La lutte contre l'insécurité routière se caractérise par des actions de sensibilisation et de prévention auprès de différents types de publics (scolaires, entreprises, associations...) à travers différents outils mis à disposition (ateliers, témoignages, matériels...) et animés par une équipe d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), bénévoles agréés par le préfet et la délégation à la sécurité routière.

En 2021, 5 950€ de subventions ont été versées à des associations pour sensibiliser au risque routier professionnel, aux comportements à risques ou encore pour l'achat de matériel. Habituellement, environ 8 000€ de subventions sont alloués mais en raison du contexte sanitaire, de nombreuses actions financées en 2020 ont été reportées en 2021.


Malgré un contexte sanitaire complexe, 75 actions ont été réalisées et ont permis de sensibiliser près de 5 000 personnes (un chiffre bien en-deçà des chiffres habituels). De nombreux partenariats sont également engagés avec des associations qui œuvrent localement dans le domaine de la sécurité routière avec des thématiques qui viennent en complément (alcool, addictions, sensibilisations vers les scolaires ou les seniors...).

	Nb actions	Nb d'ordre de mission pour les IDSR	Nb pers. sensibilisées
Janvier	9	12	234
Février	11	11	147
Mars	4	11	206
Avril	0	0	0
Mai	7	22	483
Juin	6	22	2084
Juillet	1	2	23
Août	0	0	0
Septembre	11	36	1064
Octobre	13	36	420
Novembre	3	6	39
Décembre	10	4	300
TOTAL	75	162	5000

Bilan de la sécurité routière en Mayenne - 2021



Total de 16 communes concernées pour 5000 personnes sensibilisées

 150 Disque à taille proportionnelle au nombre de personnes sensibilisées
(nombre de personnes indiqué à l'intérieur)

Sources : DDT 53
Réalisé par : DDT 53/SERBHA
Date : 11/04/2022

Bilan de la sécurité routière en Mayenne - 2021

Synthèse du programme 2021

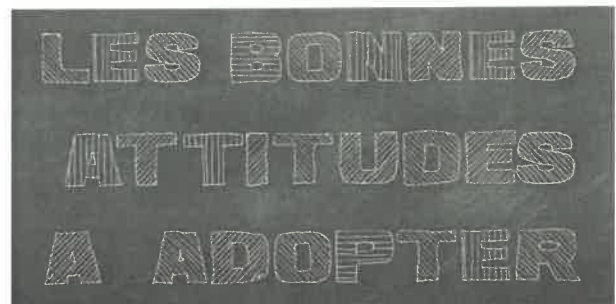
L'appel à projets a permis de décliner le document général d'orientation à travers l'organisation de 75 actions, soit près de 5 000 personnes sensibilisées.



Malgré un contexte sanitaire complexe, ces actions ont permis de couvrir l'ensemble des enjeux avec notamment une présence renforcée auprès des établissements scolaires et des usagers vulnérables et plus particulièrement des cyclistes.

La coordination à la sécurité routière a notamment été présente pour la 5^e étape du tour de France avec le thème « la route se partage » sur le fan-park pendant deux jours. Une équipe composée de 16 IDSR, 2 inspectrices du permis de conduire, et des agents de la DDT a sensibilisé 1 400 personnes autour de l'animation d'un quizz sur la pratique du vélo.

Sur l'initiative des jeunes du conseil municipal des enfants de la commune de la Roche-Neuve, des vidéos de conseil et des panneaux de sensibilisation ont vu le jour. Après observation de problèmes de sécurité aux abords de leur école, la coordination sécurité routière les a accompagné dans ce projet qui a réunit enfants, parents, animateurs du centre de loisirs, et élus de la commune.



Dans l'objectif de maintenir la présence et le niveau de service de la coordination sécurité routière, l'équipe d'IDSR, appui indispensable à l'animation de l'ensemble des actions, doit être consolidée. Des appels à bénévoles sont lancés régulièrement.

Le renforcement du collectif et des compétences sera une priorité pour 2022.

Stratégie départementale d'actions pour la sécurité routière 2022

Orientations du PDASR 2022

L'année 2021 a été marquée par de mauvais résultats dans le domaine de la sécurité routière. Il convient d'inverser la tendance dès 2022.

En Mayenne, 9 accidents sur 10 ont pour origine un comportement au volant non approprié. La recherche de nouveaux ateliers permettant de faire évoluer les prises de conscience s'apparentant à de mauvaises habitudes est à renforcer. Un nouvel apport de deux étudiants en master de « psychologie sociale » a contribué à aider la coordination à progresser sur cet axe.

Lors de la **conférence de presse du 4 février**, il a été annoncé le renforcement des actions de contrôles dès le week-end de départ en vacances grâce à la mobilisation des forces de l'ordre. Par ailleurs, les parcours des véhicules radars externalisés sont confortés. Ces derniers, essentiellement en activité sur les jours en semaine jusqu'à présent, sont déployés également sur les week-ends.

Quant au levier de la prévention routière, les partenaires ont été invités à répondre à l'appel à projets du PDASR 2022. L'analyse des projets identifiés au nombre de 19 permettra d'assurer une action large et cohérente avec l'appui de la coordination à la sécurité routière.

Dans le cadre de partenariats, **59 journées d'actions** (à la fin mars) sont déjà programmées en 2022 avec une cible de 4 500 personnes à sensibiliser et qui participeront de manière active à ces opérations de prévention via les différents dispositifs. A titre d'exemples, de nombreuses interventions sont prévues dans des collèges et lycées, le module « sur ma route » sera relayé dans le cadre du Service National Universel, de la prévention tout au long de l'année sera dispensée au tribunal de Laval dans le cadre des notifications des ordonnances pénales liées aux infractions routières ou encore un village « sécurité routière » sera installé à Laval pour une journée organisée par l'association « les motards ont du cœur ».

Le réseau d'élus référents est réactivé avec des propositions de formation en partenariat avec le CEREMA telles que l'aménagement urbain pour apaiser les vitesses ou l'aménagement de pistes cyclables.

L'engagement des IDSR de participer au portage des politiques publiques en leur qualité d'agent occasionnel des services de l'État, doit être conforté en leur donnant accès à une information toujours mieux partagée et leur permettre une montée en puissance sur leur formation initiale. Le renforcement de l'équipe des IDSR doit passer par une phase active de recherche de nouveaux bénévoles.

La multiplication des actions en entreprises à travers l'**ASRE53** créé en 2018 reste un objectif dans un contexte où l'accidentalité routière reste le premier facteur identifié dans les accidents du travail.

La participation des **inspecteurs du permis de conduire** aux actions de sensibilisation sur des formats innovants sera amplifiée avec des formations au code de la route auprès d'agents et par l'animation de l'activité Elliot le Pilote auprès d'établissements scolaires.

Une meilleure valorisation des actions des services de l'État doit être mise en œuvre avec une réelle stratégie de communication multi-canaux.

Il ressort des échanges avec les partenaires les enjeux et objectifs suivants :

△ **Maintenir les enjeux du plan départemental d'action pour la sécurité routière**
en priorisant les actions sur les conduites addictives (alcool et stupéfiants) et la vitesse

△ **Lutter contre l'accidentalité des jeunes et des seniors**
en axant les actions sur le partage de la rue et le respect du code de la route
L'accent sera mis sur l'accompagnement des seniors sur les thématiques de la santé, de la prise des médicaments et l'entretien du véhicule

△ **Promouvoir et développer les actions sur le risque routier professionnel**
et plus particulièrement en s'adressant aux professionnels de la route (transports de marchandises et collectifs)

△ **Sensibiliser les plus jeunes**
en proposant des actions de prévention dès le plus jeune âge et actions ciblées sur l'usage du vélo (Savoir Rouler A Vélo),
en organisant une action destinée à récompenser les étudiants qui s'investissent dans la sécurité routière

△ **Maintenir un niveau élevé de contrôles routiers**
sur l'ensemble du territoire départemental

△ **Accompagner le développement des nouveaux modes de déplacement**
notamment les Engins de Déplacement Personnel Motorisé

△ **Poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation et d'information à destination des deux-roues motorisé**

△ **Associer les collectivités**
dans la lutte contre l'insécurité routière avec l'appui des élus référents de sécurité routière

△ **Poursuivre le partenariat des principaux acteurs**
que sont les forces de l'ordre, le SDIS, la DDT, les collectivités territoriales, les gestionnaires de voirie et les services de la préfecture pour assurer l'efficacité des travaux menés au quotidien en faveur de la lutte contre l'insécurité routière.

Actions programmées en régie en 2022

Nombre d'ateliers	
ENJEUX DGO identifiés*	
Vitesse	29
Alcool et stup.	30
Distracteurs	4
RRP	1
Jeunes	36
Seniors	19
Partage de la voirie	15
2RM	23
Piétons	5

Personnes sensibilisées (cible)	
ENJEUX DGO identifiés	
Vitesse	1335
Alcool et stup.	1434
Distracteurs	557
RRP	224
Jeunes	1750
Seniors	1025
Partage de la voirie	825
2RM	3807
Piétons	516

* Plusieurs enjeux peuvent être identifiés sur une même action

Après deux années d'un fonctionnement impacté par la situation sanitaire, le nombre de projets de sensibilisation à la sécurité routière repart largement à la hausse.

En 2022, 59 actions sont d'ores et déjà programmées (à fin mars).

L'appel à projet 2022

En 2022, 19 projets ont été déposés au titre du PDASR :

△ **11 dossiers sont accompagnés financièrement par le versement de subventions**

=> montant total des subventions : 8 700 €

△ **8 dossiers perçoivent un soutien matériel (outils pédagogiques animés par les IDSR)**
lors d'actions de sensibilisation à la sécurité routière

Un appel à projet est organisé chaque début d'année pour capitaliser sur les projets dans le département et prioriser les actions. L'accompagnement non financier de la coordination, les demandes de soutien matériel ou l'intervention des IDSR, peuvent être sollicitées tout au long de l'année auprès de la coordination.

Communication

Au-delà de relayer les communications nationales de la DSR auprès de l'ensemble de nos partenaires et du grand public, la stratégie de communication prévoit, en cohérence avec l'analyse des chiffres de l'observatoire départemental de sécurité routière, de conquérir de nouveaux porteurs de projets, de maintenir un accompagnement des partenaires habituels et de développer la notoriété des services de l'État dans son engagement de sécurité routière. Différents canaux sont utilisés avec l'objectif de générer de la visibilité grâce à la portée et l'audience de chaque type de media :

△ COMMUNICATION PRINT

Diffusion des éléments de communication de la délégation à la sécurité routière (affiches, dépliants, flyers...) auprès des personnes sensibilisées lors d'actions

△ RELATIONS PRESSE

Organisation de conférences de presse (bilans de la sécurité routière...) pour affirmer un positionnement des services de l'État
Envoi de communiqués au besoin à la presse locale (écrite et radio)

△ COMMUNICATION DIGITALE

Publication de posts via le compte de la préfecture sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter pour relayer les informations nationale et locale :

Suivre l'actualité des services de l'État dans le département de la Mayenne :
<https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Mayenne>
<https://twitter.com/Prefet53>

△ ACHAT D'ESPACES MEDIA

Organisation de campagne radio avec création de spots publicitaires et diffusion sur des radios locales

△ WEB

Mise à jour régulière des pages du site internet des services de l'État en Mayenne en lien avec la sécurité routière
Diffusion du baromètre trimestriel du bilan de l'accidentologie locale
<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-routiere>

△ EVENEMENTIEL

Participation à des manifestations locales d'ampleur événementielle avec stands de sécurité routière

Plan Départemental des Contrôles Routiers en Mayenne

Le lien avec les plans départementaux de contrôles routiers (PDCR) des services de police et de gendarmerie est assuré à travers l'exploitation actualisée de la base des fichiers accidents.

Une réunion mensuelle est organisée sous l'autorité du directeur des services du cabinet du préfet avec les forces de sécurité intérieure (FSI) et la direction départementale des territoires (DDT). L'accidentologie y est traitée de manière récurrente afin d'adapter les actions de répression aux enjeux du territoire.

Ces analyses du risque routier permettent aux forces de l'ordre d'ajuster leur stratégie aux contraintes locales, tenant compte de leur connaissance du terrain, afin d'établir leur plan mensuel de lutte contre l'insécurité routière.

Ils dynamisent leur action par une présence adaptée selon le contexte, orientée selon les cas sur la recherche de conduites addictives, le non-respect de la limitation de vitesse ou encore des fautes de comportements. Il est tenu compte des prévisions de circulation et les manifestations dans le département.

Les forces de sécurité intérieure participent également à la stratégie globale de déploiement du système de contrôles des voitures radars à conduite externalisée. Leur action s'inscrit en complémentarité des dispositifs de contrôles automatisés.

